

Séance du 8 mars 2024

Membres en exercice : **15**
Présents : 10
Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0.....
Abstention : 0

---- L'an deux mille vingt-trois
le **8 mars 2024** à 18 heures
le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil sous la présidence de
Monsieur René AVINENS, Maire
--- Date de la convocation : 1^{er} février 2024

DCM N°10/2024

7-1

Membres présents :

MMes & MM. **AVINENS** René, **ROBERT** Frédéric, **TURCAN** Nicole,
DELMAERE Christian, **CHAILLAN** André, **DANEL** Mauricette, **MACCARIO**
Fabrice, **LERDA** Serge, **ARMINGOL** Elisabeth, et **WEBER** Hélène.

2 absents excusés : **SECHEPINE** Elisabeth et **LATIL** Yves

3 absents : **ISNARD** Wilfried, **WALCZAK** Franck et **MARTINELLI** Nicolas.

1 pouvoir : **LATIL** Yves à **ROBERT** Frédéric

Secrétaire de séance : **ROBERT** Frédéric

Envoyé en préfecture le 15/03/2024

Reçu en préfecture le 15/03/2024

Publié le

ID : 004-210400131-20240308-2024DCM10-DE

OBJET : COMPTABILITE
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023
BUDGET ANNEXE EAU & ASSAINISSEMENT

--- Après s'être fait présenter le budget primitif eau et assainissement de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

--- Après s'être assuré que le comptable assignataire de la commune, a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

1°) STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) STATUANT sur l'exécution du budget annexe eau et assainissement de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°) STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

--- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023, par le comptable assignataire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le maire,

René AVINENS



Le secrétaire de séance,

Frédéric ROBERT